L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI 6 JUILLET 1880.

Nouvelles Télégraphiques.

L'Expulsion des Jésuites.

La Veillée.

Paris, 30 juin—Hier, jusqu'à la dernière heure, le gouvernement n'avait rien fait connaître de ses intentions aux congrégations menacées. Un service d'adieu avait été célébré dans la chapelle de la maison de la rue de Sèvres. L'autel était brillamment décoré et partout on ne voyait que fleurs offertes par des mains pieuses. Un grand nombre de couronnes étaient suspendues aux plaques commémoratives de la mort des jésuites tués pendant la Commune. Les dominicains, capucins, franciscains, maristes, oratoriens qui assistaient au service se sont retirés lentement dès que la cérémonie eût pris fin. A ce moment l'impression générale était que les décrets ne seraient pas exécutés avant le lendemain matin. Toutefois, par mesure de précaution, les portes des couvents avaient été fermées et des instructions sévères avaient été données pour que personne ne fût admis à entrer.

Les commissaires.

A la surprise générale, deux commissaires de police accompagnés de trois secrétaires se sont présentés à la porte de la chapelle de la rue de Sèvres et ont demandé, au nom de la loi, qu'on leur ouvrît les portes. On les laissa entrer et on les introduisit dans le parloir où les attendaient le Père Pilot, supérieur, entouré des autres jésuites et de plusieurs députés catholiques au nombre desquels se trouvait M. Erconl. Un des commissaires lut le mandat du préfet de police rappelant les prescriptions des décrets de 1807 et 1812 et l'article 294 du Code pénal; après quoi il ordonna que les portes de la chapelle fussent immédiatement fermées.

A cette injonction, le Père Pilot répondit par une protestation formelle. "Vous commencez par attaquer Dieu" dit-il, "avant d'attaquer ses prêtres." Il ajoute que les jésuites obéraient aux ordres des commissaires et demanda l'autorisation de transporter le Saint-Sacrement de la chapelle dans un autre lieu. Les commissaires répondirent qu'ils n'avaient pas de pouvoirs les autorisant à déférer à cette demande et ils ont immédiatement apposé les scellés sur les portes de la chapelle. Il était environ dix heures du soir quand ils eurent achevé. Pendant tout ce temps, une foule considérable se pressait devant les portes de la chapelle, mais il n'y a pas eu de désordre sérieux.

Emploi de la force.

Les Pères jésuites s'étaient retirés dans leurs chambres et en avaient fermé les portes à clé. Ce que voyant, les commissaires de police envoyèrent chercher des serruriers et firent forcer les portes. Les Pères furent tirés un à un de leurs cellules par la police, avec tous les ménagements possibles. Avant de sortir, chaque membre de la communauté protesta formellement contre la violation de son domicile. Trois jésuites : le Père Pilot, supérieur; le Père Lefebvre et le Père Ouly furent autorisés à rester dans l'établissement.

La retraite.

Les autres se rendirent dans les différents hôtels du voisinage où ils avaient retenu des appartements. Le Père Maignon et une demi-douzaine d'autres jésuites se rendirent à l'Hôtel des Missions Etrangères.

Une foule considérable s'séjourné pendant toute la journée dans la rue de Sèvres. La police était faite par une cinquantaine d'agents dont plusieurs se tenaient devant la porte de l'établissement et en défendaient l'entrée à tout le monde.

Toutefois, les personnes qui voulaient communiquer avec les jésuites restés à l'intérieur pouvaient déposer leurs cartes dans la boîte aux lettres placée à la porte. On dit que plus de dix mille cartes ont été déposées de cette façon.

Les jésuites étrangers.

Paris, 30 juin—Le correspondant du *New-York Herald* qui est allé dans l'après-midi d'hier rue de Sèvres, télégraphie ce qui suit: "Un des membres les plus éminents de la rue de Sèvres m'a dit qu'en sortant de la rue de Sèvres avaient reçu leurs chambres à l'Hôtel des Missions étrangères, rue du Bac. Il m'a dit avoir reçu un drapeau anglais qui le place sous la protection de lord Lyons. Ils espère que M. Gladstone s'occupera de son cas.

"Plusieurs autres jésuites étrangers attachés aux deux établissements récemment fondés rue de Madrid ont pris des appartements particuliers dans une maison du quartier de l'Europe et feront appel à leurs ambassadeurs respectifs dans le cas où ils viendraient à être maltraités.

"La propriété achetée récemment par les jésuites dans l'île de Jersey sera consacrée à la fondation non d'une école, mais d'un collège théologique."

Les femmes à la manifestation

Les femmes elles-mêmes ont pris part à la manifestation; elles se sont jetées à genoux dans les rues où passaient les prêtres expulsés.

Pendant la journée.

Toute la journée la foule se pressait aux abords de la maison des jésuites, rue de Sèvres. Environ cinquante agents de police ont dû rester pour maintenir l'ordre; ils se tenaient devant les portes closes de la maison, empêchant d'entrer quiconque se présentait. Vers trois heures, une certaine émotion s'est produite quand on a reconnu la voiture du président Grévy accompagné de Mme et de Mlle Grévy. Disons toutefois que on n'était point pour triompher de la mésaventure arrivée à la jésuitière de la rue de Sèvres; Mme et Mlle Grévy allaient tout bonnement faire quelques emplettes au magasin du Bon-Marché qui se trouve presque en face la maison des bons pères.

En province.

A Vals, Ardèche, les jésuites avaient fermé les portes de leurs établissement et refusaient de sortir. Ils ont déclaré qu'ils étaient dans une maison leur appartenant et qu'ils ne sortiraient que contraints par la force. Un rassemblement considérable s'était formé et s'efforçait de repousser la police. Alors un bataillon d'infanterie fut envoyé, la foule fut repoussée; la police enfonça les portes et expulsa les jésuites en employant la force.

A Toulouse, les jésuites ont également refusé d'ouvrir les portes de leur établissement qui ont été enfoncées à coups de hachettes empruntées à un poste de pompiers.

Les Jésuites Alsaciens.

Aucune décision n'a été prise jusqu'à présent à l'égard de l'établissement de la rue Lafayette, qui renferme six membres de la Société de Jésus, dont cinq Alsaciens et Suisses. Le supérieur est un Breton âgé d'environ cinquante ans. Leur chapelle est la seule, a déclaré le père supérieur, qui soit exclusivement affectée aux Alsaciens, et si elle était fermée cela produirait une mauvaise sensation en Alsace. Le gouvernement, a-t-il ajouté, ne ferait pas une œuvre recommandable en les expulsant et s'exposerait à une interpellation au sénat.

Ces jésuites sont décidés, s'ils sont expulsés, à prendre des logements dans le voisinage et à porter leurs vêtements religieux comme d'habitude. Toutefois, il est probable que cette communauté sera traitée avec égards, en considération des services exceptionnels qu'ils ont rendus aux Alsaciens habitant Paris.

La loterie franco-américaine.

Paris, 30 juin—L'Union franco-américaine a envoyé des invitations pour un banquet qui aura lieu le 7 juillet à l'hôtel continental, pour célébrer la notification officielle au gouvernement des Etats-Unis de la réalisation par la dernière loterie des fonds nécessaires à l'établissement de la Statue de la Liberté. Le gagnant du gros lot de 20,000 francs dans la loterie franco-américaine est un cocher d'omnibus à Orléans.

L'emprunt cubain.

Londres, 1er juillet—On télégraphie de Madrid: "L'émission de l'emprunt cubain a commencé hier à Madrid et à Barcelone. Cet emprunt est presque deux fois couvert."

—Au cas où le Sénat repousserait la loi d'amnistie, la question de cabinet ne serait pas posée, M. Léon Say ayant renouvelé hier soir, dans la réunion qui a été tenue chez le président du Conseil, que le Sénat n'avait pas pouvoir pour renverser un cabinet.

—A l'occasion de la suppression des cambours, le *Charivari* rappelle opportunément les vers célèbres quoiqu'un peu oubliés, du poète bohême Fernand Desnoyers sur le tambour-major :

Le beau tambour-major est passionné d'or,
Immensément et noncharalement,
Sur son bonnet à poils, au long plumet, se dresse,
Il le tambour-major pousse encore et assez cosse;
Sur un sein crétinisé il est de plus sous
Sur un tablier caché qu'il a dans le côté.
Or le bonnet d'un czar pour les grandes revues,
A sous chacun qu'on doit avoir de belles vues!

Chaque vers est un poème, mais le dernier à lui seul vaut pour les autres.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet. — Temps partiellement couvert, pluie, vents du sud, température et baromètre à peu près stationnaires.

Température de 5 juillet 1880.

Thermomètre de C. DUMAIN, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	78	26
Midi	88	31
3 P. M.	91	32
6 P. M.	88	31

Bulletin météorologique.

Lundi, 5 juillet, 8 h. 56 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Ga	81	Louisville, Ky	88
Atlanta	76	Memphis, Tenn	70
Jacksonville, Fla	91	Mobile, Ala	84
Cairo, Ill	83	Montgomery, Ala	96
Chattanooga, Tenn	75	Nashville, Tenn	85
Shreveport, La	94	New Orleans, La	91
Davenport, Iowa	78	Omaha, Neb	76
Dubuque, Iowa	77	Pittsburgh, Pa	70
Galveston, Texas	88	Savannah, Ga	81
Indianola	89	Shreveport, La	94
Keokuk, Iowa	80	St Louis, Mo	78
Key West, Fla	91	St Paul, Minn	76
La Crosse, Wis	75	Vicksburg, Miss	92
Leavenworth, Kas	73	Yankton, D. T	—

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux en plus basses).

Augusta	5.06	Nashville, Tenn	32.02
Cairo, Ill	30.08	New Orleans*	8.01
Chattanooga	11.00	Omaha, Neb	16.10
Davenport	13.07	Pittsburgh, Pa	4.08
Keokuk, Iowa	16.04	Shreveport, La	13.06
La Crosse, Wis	7.08	St Louis, Mo	24.07
Leavenworth, K	15.01	St Paul, Minn	7.06
Louisville, Ky	7.00	Vicksburg, Miss	27.05
Memphis, Tenn	20.11	Yankton	—

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

L. DUNN,
Sergeant Signal Corps, U. S. A.

Décès de la semaine. Il est mort, dans la semaine, dans les limites de la Nouvelle-Orléans, 113 personnes, dont 13 de l'entérite, 10 de la phthisie pulmonaire, 6 (petite enfance) et 3 (vieillards) de débilité, (4 petite enfance) du croup, 4 (petite enfance) de convulsions, 3 de l'apoplexie, 3 de la méningite, 2 de fièvres des marais, 5 de la pneumonie, 4 de la diarrhée, 3 de la dysenterie, 3 de la dentition, 4 d'affections du coeur, 3 de la laryngite, 3 de cancer à la matrice.

AGE—Il a décédé d'un an, 31; de 1 à 2 ans, 10; de 2 à 5 ans, 8; de 5 à 10 ans, 10; de 10 à 15 ans, 4; de 15 à 20 ans, 1; de 20 à 25 ans, 3; de 25 à 30 ans, 3; de 30 à 40 ans, 5; de 40 à 50 ans, 13; de 50 à 60 ans, 11; de 60 à 70 ans, 8; de 70 à 80 ans, 2; de 80 à 90 ans, 3; de 90 à 100 ans, 0; non déclaré, 2.

NATIONALITÉ—Anglais, 1; Français, 2; Allemands, 8; Hollandais, 1; Irlandais, 7; Louisianais, 77; Ecossais, 1; Suisses, 1; Américains [autres que Louisianais], 12; non déclaré, 2.

Il est mort 67 personnes du sexe masculin, y compris 23 de couleur; 45 du sexe féminin, y compris 19 de couleur.

Il y a eu 12 décès à l'hôpital de charité, 2 à des asiles d'orphelins, 1 à la maison de correction des enfants, 1 à l'asile des aliénés, 2 à d'autres institutions.

Les coroners ont délivré 18 certificats de décès.

Il y a eu 8 mariages, dont 3 de couleur.

La fête champêtre de la société de bienfaisance des commis.

La société de bienfaisance des commis a, certainement, entre autres mérites, celui de plaire au public de la Nouvelle-Orléans.

Nous en aurons trouver de meilleure preuve de cette assertion que la foule énorme qui assistait à sa fête annuelle.

Le nombre de billets vendus aux différentes entrées a été considérable, et, ajouté à celui des ventes antérieures, a, sans doute, produit une très forte somme.

La société était assurée des précieux services de deux corps de musiciens—celui de George Fatzer, pour la salle de bal, et celui du professeur Wolff pour l'estrade en plein air.

Les frères Ferreuillet — Louis et Bernard—le dernier regretté professeur Ferreuillet—ont donné un magnifique feu d'artifice dont ils avaient eux-mêmes fait toutes les pièces.

Quant au bal, il suffit de dire que la vaste salle contenait à peine les danseurs, les danseuses et les spectateurs.

Nous félicitons du résultat de la fête ceux des membres de la Société; MM. Alfred Bertus, président, J. F. Peters, vice-président, A. Lassalle, trésorier, A. Elkins, secrétaire, N. Dudonnet, secrétaire ètr finances; le comité des préparatifs, MM. J. C. Smith, chairman, Henri Durel, secrétaire, A. Lassalle, A. H. Hanneman, Jos. Schrew, W. H. Yenny, H. O'Donnel, Jos. Killean, S. Méridier, C. F. Snell, Jos. Hales, J. F. Peters, P. Tissé Jr., John E. Nores et J. C. Oberle.

MM. Henri Durel et C. J. Oberle, qui ont placé le plus de billets, ont reçu, de la société, un témoignage de reconnaissance.

L'Excursion du Bataillon de l'Artillerie Washington à Biloxi

a eu tout le succès que les organisateurs étaient autorisés à en attendre.

Le train qui est parti du pied de la rue du Canal, à huit heures du matin se composait de quatorze *cars* où l'œil le plus exercé n'eût pas pu découvrir un seul siège vide.

Les voyageurs sont arrivés à Biloxi à 1 heure. Treize coups de cannon ont salué leur entrée dans la ville.

La régate a commencé à deux heures quinze minutes et quarante secondes. Le Lady Emma, le Maggie et le Fannie G. n'y ont pas figuré. La distance à parcourir était de quinze milles. L'Albertine l'a franchie en 2 heures, 22 minutes et 29 secondes et a remporté le premier prix; la Zoé a passé près du dernier but à 4 : 30 et remporté le "cabin prize;" le Phantom l'a atteint à 4 : 24 : 50 et le second prix lui a été décerné; le Gipsy l'a atteint à 4 : 33 : 03. Les yachts sont arrivés dans l'ordre suivant : l'Albertine, le Cydnus, le Phantom, le Rubin, le Gipsy, la Zoe, la Juanita et la Belle. Celle-ci a perdu son hunier au second tour. — Les juges étaient MM. McConnell et F. T. Howard.

Tandis que les bateaux cinglaient sur le Golfe, les canonniers tiraient au blanc, à 1000 yardes, avec une pièce Parrott. Chacune des compagnies du bataillon et un détachement du régiment d'artillerie d'Orléans, sous le commandement du capitaine Sambola, étaient représentées au tir. Le sergent Ziegler, de la compagnie C, lieutenant Brindale commandant, a frappé la cible deux fois et a été déclaré vainqueur. La pièce était servie par le sergent H. W. Ziegler, le caporal S. Oviatt, Connell, No 1, West, No 2, Elken, No 3, Barnett, No 4, Isaacson, No 5, Smith, No 6, Batson, No 7; Hero, caporal du caisson.

Un second détachement, formé en un moment, et composé du génl Behan, du sergent Cowan, Go 1, du lieutenant Leefe, No 2, de l'adjudant Kurcheedt, No 3, du capitaine McElroy, No 4, et du général Owen, No 5, ont touché la cible deux fois sur trois.

Le bataillon a ensuite paradé dans la plaine qui fait face au chemin de fer, puis s'est embarqué pour revenir en ville.

Le représentant de l'*Abeille* prie les officiers d'agréer ses remerciements pour les attentions dont ils l'ont comblé.

Le poignard. — Robert Burton, homme de couleur, a été poignardé par trois blancs, au coin des rues Français et Roman, et a rendu le dernier soupir dans les bras de sa sœur, Rachel Burns, qu'il accompagnait.

Les officiers de police Lang et Newman ont arrêté, peu après, Charles Farari, Edouard Chevillon et Maimée Alphonse.

Le défunt et Rachel étaient sortis d'une foire, une demi heure avant le meurtre, pour se rendre chez eux, rue Libéraux, entre les rues Champs-Elysées et Français.

Interrogée sur la scène dont elle avait été témoin, "Je venais, a-t-elle dit, de quitter, avec mon frère, une foire qui se donnait dans une église. En descendant la rue des Français pour rentrer chez nous, nous entrâmes dans un magasin d'épiceries dans l'intention d'y boire un verre de bière. Au moment où nous y entrions, trois blancs en sortaient. Après nous être désaltérés, nous sortîmes de l'établissement. A peine nous en étions nous éloignés de quelques pas, que nous remarquâmes que deux des hommes étaient devant nous, tandis que le troisième—le plus gros—nous suivait à une très petite distance ; il s'écria "Nous vous avons maintenant," et, au même instant, asséna à mon frère un coup de bâton sur la tête ; mon frère tomba à genoux. Les deux individus qui nous précédaient se retournèrent alors ; ils avaient chacun à la main quelque chose qui brillait et en frappèrent Robert, qui les supplia vainement d'avoir pitié de lui. Ils s'enfuirent, et mon frère, se couchant sur le trottoir, expira."

Maimée Alphonse, au moment où il fut arrêté, était ivre, il avait l'habit déchiré et des taches de sang sur la chemise. Rachel a déclaré que c'est lui qui suivait Robert et elle et qui porta le premier coup à la victime. Il proteste de son innocence et ajoute que Farari était l'assassin.

Farari avait une légère coupure à la main gauche et Chevillon une légère blessure sous l'omoplate gauche. Ils ont d'abord nié avoir une connaissance quelconque de ce qui s'était passé, mais lorsque, plus tard, ils ont été questionnés, ils ont déclaré qu'un nègre très puissant et fort, avait, en deux fois, terrassé Chevillon; que Farari, en voyant tomber son ami, était venu auprès de lui pour savoir la cause de l'attaque, et qu'après avoir reçu un coup de poignard à la main, il avait pris la fuite. Alphonse a dit qu'il était trop ivre pour se souvenir de quoi que ce fût. Les trois inculpés nient positivement qu'aucun d'eux ne soit servi d'un poignard.

Howard Association.—A l'assemblée annuelle qui a eu lieu hier soir, les officiers suivants ont été réélus pour l'année suivante :

Président, J. M. Vandergrieff.
Vice Président, F. N. Ogden.
Secrétaire, F. E. Southmayd.
Trésorier, S. B. Newman.
Directeurs.—R. L. Robertson, Jules Aldigé, Henry Ginder, Geo. A. Pike, J. N. Payne.

Comité de Finances.—T. Generelly, John H. Pike, J. B. Vinet.

L'association a adopté des résolutions de condoléance à l'occasion de la mort du frère Chs. E. Leverich—avec instructions de les inscrire aux minutes et d'en transmettre une copie à la famille du défunt.

Population de chacun des wards de la Nlle-Orléans.—

Voici, d'après les chiffres transmis à M. E. Lemarié, surintendant du recensement fait par ordre du Congrès des Etats-Unis, la population de chacun des wards de la Nlle-Orléans :

	1880	1870
PREMIER DISTRICT.		
Premier ward	14,652	13,368
Deuxième ward	16,810	18,042
Troisième ward	26,067	25,556
Total	57,529	56,556
DEUXIÈME DISTRICT.		
Quatrième ward	12,578	12,941
Cinquième ward	19,026	17,905
Sixième ward	12,006	11,805
Total	43,610	42,631
TROISIÈME DISTRICT.		
Septième ward	19,900	18,488
Huitième ward	9,889	10,254
Neuvième ward	14,933	11,994
Total	44,722	40,736
QUATRIÈME DISTRICT.		
Dixième ward	19,217	19,157
Onzième ward	18,937	14,681
Total	38,154	33,838
CINQUIÈME DISTRICT.		
Quinzième ward (Algier)	9,044	6,819
Total	9,044	6,819
SIXIÈME DISTRICT.		
Douzième ward	8,330	4,804
Treizième ward	5,294	4,594
Quatorzième ward	2,319	1,438
Total	15,943	10,836
Seizième ward (Carrollton)	3,116	6,495
Dixseptième ward (Carrollton)	3,121	.....
Total	6,237	6,495
Grand total	215,239	197,911

Cours criminelles.—A la cour criminelle supérieure, Frank Wilson, (second du Western Empire), accusé d'avoir volé une montre et une chaîne en or à E. G. de Freytas arrimeur, à bord du navire, le 3 juin dernier, a été renvoyé en prison faute d'un cautionnement de mille piastres.

Edward Henderson et Hippolite Fasio, qui s'étaient reconnus coupables de port d'armes cachées, ont été condamnés—le premier, à dix jours, le second, à vingt-un jours de prison de paroisse.

A la première cour de district, John M. Fernandez, Peter Garcia, John Burgess et John Ward sont accusés de voies de fait; Théodule Page, de vol; George Alfred, de blessures.

Cour du juge Sheehan.—Mme Smith, Ellen Ludlow, Mary McKenna, Mary Williams accusées d'ivresse, ont été condamnées à cinq piastres d'amende ou à dix jours de prison.

Pour avoir troublé la paix, Mary Doherty, Fred. Hellums et Fred Long ont été condamnés à cinq piastres d'amende ou dix jours de prison.

M. Delaharity est requis de fournir un cautionnement de $250 de caution en attendant qu'il réponde à l'accusation d'avoir attenté à la vie de J. Salaski. A défaut de cautionnement il passera 20 jours en prison.

Dix piastres d'amende ou 20 jours de prison pour Mme Roberson qui a permis à son chien féroce d'errer dans les rues de la ville.

Wm Casey et Thos Lynch ont dû fournir un cautionnement de $100 pour répondre de leur bonne conduite. S'ils ne le donnent pas, ils passeront cinq jours en prison ; M. Robert Atkinson les accuse de l'avoir battu.

Cour du juge Mittenberger.—Francis Green, accusé d'avoir assailli Mlle Medge a été relaché.

Sophie Rockpie, accusée de larcin a été requise de fournir un cautionnement de $500.

Pour avoir jeté du rebut de cuisine sur le trottoir, Mme Collins a dû fournir un cautionnement de $150 en attendant l'interrogatoire.

Geo. Neethbart, Peter Sarda Jr. Perigue Sarda, Charles, c., Rachel, c., accusés de voies de fait, ont donné un cautionnement de $100 à $250.

John Toussaint, accusé d'avoir assailli Jos. Augustin à main armée, dans l'intention de tuer, a été requis de donner un cautionnement de $1500 pour répondre de sa comparution.

Jake Johnson a été condamné à une amende de $25 et, à défaut de paiement à 30 jours de prison pour vagabondage.

Pour bris de paix, Ellen Tisco et Hattie Morrisson ont été condamnées à une amende de $20 ou à 30 jours de prison.

29 accusés et a renvoyé le premier prix: la Zoé a passé près du dernier but à 4 : 30 et remporté le "cabin prize;" le Phantom l'a atteint à 4 : 24 : 50 et le second prix lui a été décerné; le Gipsy l'a atteint à 4 : 33 : 03. Les yachts sont arrivés dans l'ordre suivant : l'Albertine, le Cydnus, le Phantom, le Rubin, le Gipsy, la Zoe, la Juanita et la Belle. Celle-ci a perdu son hunier au second tour. — Les juges étaient MM. McConnell et F. T. Howard.

—Un sous-shérif de la Troisième Cour de District a remis, hier matin, aux membres du conseil de ville, à l'administrateur du département des finances et au maire intérimaire, une injonction par laquelle le juge Monroe leur défend de recevoir une proposition quelconque pour la construction du chemin de fer des rues Chartres et Decatur. La compagnie du Crescent City, par Pinternéldiaire de M. Van Benthuysen, offre des franchises, $45,000 pour quinze ans; celle de la compagnie du City Railroad, par l'intermédiaire de M. Wintz, en offre $50,000 pour vingt-cinq ans. Par suite de l'injonction du juge Monroe, le conseil soumettra la question à l'avocat de la municipalité avant de voter l'adjudication.

—Des voleurs ont essayé de s'introduire dans le magasin de M. J. B. Gualbeerts, encoignure des rues Jackson et Water.

—Hier matin, vers cinq heures, Jean Tonsteant, c., a poignardé Joseph Augustin, c., au coin des rues Ste-Anne et Trémé. Augustin a été frappé au dos. Il est à l'hopital de Charité. Sa blessure est grave. Tonstant est en prison.

—Un cheval attelé à une baroucke dans laquelle étaient M. Hartman et des membres de sa famille, a pris le mors aux dents sur le nouveau chemin coquillé; tout le monde a été renversé des sièges, mais personne, heureusement, n'a été blessé.

—Jules Baptiste et Marius Pierre, nègres, se sont battus à l'encoignure des rues Bordeaux et Magasins. Pierre a été poignardé trois fois. Le médecin ne croit pas que les blessures soient mortelles.

Arrêté par le caporal Bowen, Baptiste a été écroué à la sous-septième station, où il est accusé de tentative de meurtre.

On attribue la rencontre à une femme dont les deux ennemis se disputaient la main.

—Une partie de raquettes aura lieu, cette après-midi, à 5 heures, au coin des rues Lopez et Ursulines.

—Deux individus sont entrés dans la cour du Dr Halliday, au coin des rues Josephine et Baronne, et en ont emporté des bananes et une grande chandière en cuivre évaluée à soixante-quinze piastres. Un policeman y a trouvé une canne qui appartenait à Henry Harper on Little Rile, mulâtre, âgé de quinze ans ; il a découvert la chaudière dans le magasin de quincaillerie de M. Geo. Foerster, au No 622 de la rue Tryades, ou S. Klingler, marchand de bric à brac, l'avait fait apporter pour être vendue. Klingler l'avait achetée quarante-cinq sous de Harper. Celui-ci a été arrêté.

—Mike White, employé chez M. John Lawler, s'est présenté, hier après-midi, au magasin de comestibles de M. Jones, rue des Magasins, et y a demandé, au nom de M. Lawler, certaines marchandises pour M. J. O. Rodgers. Il y a obtenu des bouteilles de vin de Medoc et quelques autres articles. Il a été arrêté sous prévention d'obtention d'articles sous de faux prétextes.

—Le juge Roman a condamné à vingt-cinq piastres d'amende ou trente jours de prison Philippe Laville, arrêté pour avoir troublé la paix à l'Oakland Park. Le magistrat a en outre condamné Laville à cinq piastres d'amende ou quinze jours de prison, pour langage obscène.

Le 14 juillet—Dans sa séance du 29 juin, le Sénat français a adopté, par 173 voix contre 64, la loi qui institue la fête nationale du 14 juillet. On sait que cette loi avait déjà été votée par la Chambre.

On nous écrit de Lyon :

Le conseil municipal a décidé de donner un grand éclat à la fête du 14 juillet.

Voici le programme arrêté :

Le 13 au soir, retraite aux flambeaux par toutes les musiques militaires.

Le 14 au matin, annonce de la fête par des salves d'artillerie et la cloche municipale du beffroi de l'Hôtel de Ville.

De neuf heures à midi, régates sur la Saône et carrousel au grand camp.

Le soir, illuminations générales.

Il est question aussi d'organiser une cavalcade.

Le conseil municipal a voté une somme de 60 mille fr. pour les frais de la fête.

Nous lisons dans une lettre de Marseille :

Vingt-six délégués de tous les cercles radicaux ont décidé que leurs cercles ne participeront publiquement à la fête du 14 juillet, tant que le gouvernement accordera l'amnistie plénière.

Les délégués considèrent "cet acte de justice comme le complément obligé de la fête nationale.

—Au sujet de l'amnistie et de l'éventualité d'une opposition que cette question trouverait de la part du sénat, le *Mot d'Ordre* a dit d'une façon assez caractérisée :

Qu'importe que cela plaise ou non au Sénat ? Mais il y aura conflit ! dites-vous. Allons donc! Croyez-vous le sénat assez malavisé pour engager un conflit avec la chambre sur une question aussi populaire et susceptible d'entraîner les masses contre l'amnistie? Le gouvernement et la chambre, forts de l'appui de la nation, passeraient outre, que ferait le sénat? Descendrait-il dans la rue et appellerait-il le peuple aux armes pour repousser l'amnistie par la force? Le sénat se tairait.

Ce n'est pas un journal conservateur, c'est un organe républicain qui répond au *Mot d'Ordre*, et de la belle façon. Ecoutez la réplique du *Journal des Débats* :

Voilà une manière bien imprudente de défendre l'amnistie, et nous doutons que de tels arguments soient les plus propres à convertir le sénat. Le centre gauche paraît devoir y résister, et comme le centre gauche est un appoint absolument indispensable pour constituer la majorité ministérielle, soit à droite, soit à gauche, l'amnistie nous semble bien malade. Le *Mot d'Ordre* aurait dû se rappeler qu'on ne prend pas les mouches avec du vinaigre et les sénateurs avec des menaces. Il peut déjà s'en apercevoir.

—Drasner prédit, dans le *Charivari*, ce qui se passera le jour où les sexes seront égaux, selon le vœu de Mlle Hubertine Auclerc. Il y a là toute une série de dessins fort joyeux.

La femme à la tribune : derrière elle un huissier berce un marmot :

L'oratrice aura droit au verre d'eau et son mioche au biberon.

Interpellation intime : une préfète avertit le ministre de l'intérieur :

—Vous m'enlevez ma préfecture! Parfait! Je dirai à tout le monde pourquoi vous me l'avez donnée.

Côté militaire :

A l'armée, les femmes les plus belles présenteront leurs poitrines à l'ennemi.

Côté de la revanche : une dame dirse avec son domestique :

—Ma femme avec John!

—Maintenant que nos droits sont égaux, je suis avec lui comme vous êtes avec ma femme de chambre.

Un avis au service de traduction des "Nouvelles berlinoises."

Quand nous disons en français d'une personne qu'elle a "la beauté du diable," cela ne veut pas du tout dire "une espèce de beauté diabolique."

—Une jolie phrase de M. Albert Wolf ce matin :

"Nous habitons les environs du cerveau du monde."

HOSTETTER'S
CELEBRATED
STOMACH
BITTERS

L'appétit, un sommeil réparateur, l'embonpoint de belles couleurs, tels sont les bienfaits que procurent promptement les incomparables bitters de Hostetters et qui le perpétuent. Ils rétablissent la digestion et maintiennent en bon état les organes essentiels. Les femmes les plus délicates peuvent en user ; il n'entre dans leur composition que des végétaux et ils sont parfaitement sûrs.

A vendre par tous les pharmaciens et les marchands en général. 16juin—D Ma J

CHEVAUX ET MULETS.

Prix du Marché.

Le tableau de prix qui suit nous est fourni par MM. Alford, Bettis & Co. 121 rue Baronne :

Chevaux communs	80 à 90	
Bons chevaux de trait	90 à 120	
Chevaux de manière et de voiture	125 à 200	
Mules petites et communes	75 à 105	
Mules pour richisses	100 à 125	
Mules, qualité moyenne	125 à 150	
Bons mules pour habitations	150 à 175	
Mules de choix pour ville et charrue de chaudron	160 à 185	

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

FRANCE.

L'amnistie au Sénat.—Jules Simon.—Freycinet.—Amendement voté.—Opinions des journaux.

Paris, 4—Au Sénat, M. Jules Simon a terminé son discours : Ne traites pas vos fonctionnaires comme des parias. Il faut avoir le courage de résister à une sorte d'émeute créée non par un moyen de mousquet, mais par des décrets.

M. de Freycinet a dit que le discours de M. Jules Simon était un véritable acte d'accusation. Mais il a lui, été entraîné par le courant qui poussait à l'amnistie. Il nous faut gouverner avec la majorité du parlement, en définitive, et nous appuyer, non sur nos ennemis, mais sur nos amis.

Si l'amnistie est rejetée, le gouvernement perdra l'autorité morale qui lui est nécessaire pour prévenir l'agitation. Il faut écarter toute cause de division dans le parti républicain et empêcher les partis extrêmes de se servir de l'amnistie pour égarer les masses à leur profit. Si l'amnistie est rejetée, la situation du cabinet devient bien difficile ; j'adjure donc le sénat de faire le sacrifice de ses opinions et d'agir en harmonie avec la Chambre des Députés et de contribuer ainsi à enterrer le passé.

Le contre projet de M. Labiche auquel s'est rallié le gouvernement, a alors été rejeté par une majorité de 145 contre 131. Le Sénat alors, par un vote de 14 3contre 138 a adopté l'amendement à tous ceux qui ont participé à la commune, en en exceptant les assassins et les incendiaires.

Paris, 4.—La République Française discutant le rejet du projet d'amnistie par le Sénat ainsi que la part que M. Jules Simon a pris aux débats, dit qu'une réconciliation scandaleuse entre les auteurs et les victimes du 16 mai ne prévaudra point contre la volonté nationale. L'amnistie pleine et entière sera enlevée en dépit de tous.

Il faut faire observer que la majorité du Sénat sera tenue responsable de la crise qui va suivre.

Le Rappel dit que ce vote est le glas de mort. De son côté, le Parlement dit que le Sénat a justifié la confiance du pays, et le Soleil trouve que le discours de M. Jules Simon a été un éloquent acte d'accusation contre le gouvernement.

Troubles dans les provinces à propos de l'expulsion des Jésuites.

M. Challemel-Lacour entamant la question du traité de commerce.

Londres, 5—Une dépêche de Paris au Standard rapporte qu'il y a eu plusieurs émeutes dans les provinces, à l'occasion de l'expulsion des Jésuites.

Le Mémorial Diplomatique annonce que lord Grandville a invité M. Challemel-Lapour à négocier un traité de commerce. M. Lacour a accepté.

Le projet amendé d'amnistie passant définitivement au Sénat.

Londres, 5—Une dépêche de Paris au Times dit que l'amendement au projet d'amnistie plénière, lequel accorde leur grâce à tous les communeux, à l'exception des assassins et des incendiaires, n'aurait certainement pas passé, si les ministres, membres du Sénat, n'avaient pas voté. Il n'a réuni en effet que 143 voix contre 138. Dans de pareilles circonstances, le cabinet ne peut demander à la Chambre des Députés de rejeter indépendement.

Trente-deux républicains, y compris MM. Waddington, ont contribué au rejet du contre-projet de M. Labiche que le gouvernement avait accepté; mais 13 d'entr'eux se sont ralliés au projet amendé.

M. Waddington, cependant, l'a combattu. Demain, le bill amendé revient à la Chambre des Députés. Il est à espérer que l'on trouvera quelque rédaction acceptable pour les deux Chambres. La garde ordinaire, en dehors du Sénat, a été doublée pendant le débat de mardi, sur l'amnistie, par crainte de quelques troubles.

L'imbroglio de l'amnistie.

Londres, 5—Une dépêche de Paris au Times dit : Voici l'objection que l'on fait au projet de l'amnistie amendé. On dit que l'expression condamnés pour crimes autres que l'incendie et l'assassinat comprend non seulement les criminels de profession, mais des hommes qui bien que poursuivis devant les cours martiales comme impliqués dans les complots de ces deux crimes, ne les auraient pas réellement commis, et n'ont, en fait, répandu le sang ni porté la torche incendiaire. Si Pasmendement du Sénat peut être rédigé de façon à établir une distinction entre cette catégorie et les criminels de fait, le Sénat consentira à laisser passer le projet.

De son côté, la Chambre doit quelque égards au Sénat et faire la moitié du chemin pour s'entendre avec lui et rendre hommage au sentiment moral qui recule devant la réhabilitation d'assassins et d'incendiaires.

Côté de la revanche : une dame dirse avec son domestique :

—Ma femme avec John!

—Maintenant que nos droits sont égaux, je suis avec lui comme vous êtes avec ma femme de chambre.

Un avis au service de traduction des "Nouvelles berlinoises."

Quand nous disons en français d'une personne qu'elle a "la beauté du diable," cela ne veut pas du tout dire "une espèce de beauté diabolique."

—Une jolie phrase de M. Albert Wolf ce matin :

"Nous habitons les environs du cerveau du monde."

Démissionnaires.

Paris, 4—Le Sénat, M. Jules Simon a terminé son discours : Ne traites pas vos fonctionnaires comme des parias. Il faut avoir le courage de résister à une sorte d'émeute créée non par un moyen de mousquet, mais par des décrets.

M. de Freycinet a dit que le discours de M. Jules Simon était un véritable acte d'accusation. Mais il a lui, été entraîné par le courant qui poussait à l'amnistie. Il nous faut gouverner avec la majorité du parlement, en définitive, et nous appuyer, non sur nos ennemis, mais sur nos amis.

Si l'amnistie est rejetée, le gou